



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 3 mars 2015

Compte rendu affiché le : 6 mars 2015

Date de la convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués : 34

En exercice : 34

Présents : 23

Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 24

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur Rousset Louis a donné pouvoir à Dumas Christophe

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier A, Demmelbauer P, Dubois G, Lebreton L,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mr Gonon P, Thizy B, Tholly P,

CCHL:., Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L

SIE A : Vincent G,

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Soleymieux B, Viricel A ,  
Mme Bussière L

Excusés : Charbonnier JY, Laffont J, Biguet Stéphanie, Dardouiller S, Mme Janvier Cassandre, Rousset E,  
Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S,

Secrétaire de séance : Vincent G

### **N° 546 – Convention de mise à disposition d'un local technique pour équipe environnement**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier met à disposition du SIMA depuis 2012 un local technique situé au rez-de-chaussée de la villa au 31 avenue Jean Monnet à Saint Galmier.

La convention signée pour trois ans, arrive à échéance, il est donc nécessaire de la renouveler. La nouvelle convention propose un loyer trimestriel, le montant annuel a été fixé à 1577.33 euros. Cette redevance est révisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction des variations de l'indice du coût de la construction (indice INS – COUT) publié par l'INSEE. , l'indice de base étant celui du troisième trimestre 2014, soit 1627. La présente convention de mise à disposition est consentie pour une durée de 3 ans. Elle prendra effet le 1er janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2017. Elle pourra être résiliée à tout moment avant l'échéance par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le président à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20150303-546-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2015

Fait à Saint Galmier

Le 3 mars 2015

Le Président

J Y Charbonnier

SIMA COISE  
1 Passage du Cloître  
42330 Saint Galmier  
tél. : 04 77 52 54 57